



**COUNCIL OF EUROPEAN MUNICIPALITIES AND REGIONS  
CONSEIL DES COMMUNES ET REGIONS D'EUROPE**

**Livre vert**  
**Adaptation au changement cli-  
matique en Europe – les possi-  
bilités d'action de l'Union euro-  
péenne**  
**COM(2007) 354**

**REPONSE DU CCRE**

Bruxelles, novembre 2007

**Réponse du CCRE au  
LIVRE VERT sur l'adaptation au changement climatique en  
Europe – les possibilités d'action de l'Union européenne  
COM (2007) 354**

**PRINCIPAUX ELEMENTS**

Le CCRE :

- ⇒ Accueille favorablement le Livre vert sur l'adaptation au changement climatique;
- ⇒ Souligne que les questions d'adaptation sont intimement liées au niveau local;
- ⇒ Souligne qu'une approche gouvernementale à plusieurs niveaux et une coordination des politiques à tous les niveaux sont indispensables;
- ⇒ Souligne la nécessité de combiner les politiques d'atténuation et d'adaptation;
- ⇒ Identifie les questions et défis posés au niveau local et régional;
- ⇒ Souligne la volonté des collectivités locales et régionales à prendre leurs responsabilités, mais également la nécessité de leur apporter un soutien adéquat, et notamment financier ;
- ⇒ Propose des actions à entreprendre au niveau local, régional, national et européen.

## REMARQUES GENERALES

1. Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) est l'organisation européenne qui chapeaute 49 associations nationales de collectivités locales et régionales dans 36 pays européens. Le CCRE est très engagé dans le domaine du développement durable et particulièrement actif sur les questions liées au changement climatique telles que l'environnement, l'énergie et la politique des transports. Dans une publication parue en mars 2006, « Economisons l'énergie, sauvons le climat et économisons de l'argent. Guide à l'attention des gouvernements locaux et régionaux<sup>1</sup> », le CCRE propose une orientation aux collectivités locales et régionales sur la manière de contribuer à l'atténuation du changement climatique.
2. Le changement climatique constitue bien à présent l'une des priorités aux niveaux national, européen et international. Cependant, le succès des politiques dans ce domaine repose dans une grande mesure sur leur mise en oeuvre au niveau local et régional. Les gouvernements locaux et régionaux peuvent contribuer aux politiques d'atténuation des effets du réchauffement planétaire (et agissent déjà dans ce sens) et ils sont en première ligne lorsqu'il s'agit de mettre en oeuvre des mesures d'adaptation au changement climatique.
3. Le CCRE se félicite généralement de l'approche préconisée par le Livre vert. Le document reconnaît à juste titre le rôle prépondérant des collectivités régionales et locales. Il souligne l'absence de solution « standard » : le CCRE estime en effet que le principe de subsidiarité est ici particulièrement important, étant donné que les mesures d'adaptation seront intimement liées aux conditions et besoins locaux. Nous soutenons par conséquent l'approche à plusieurs niveaux de gouvernement proposée par la Commission européenne.
4. Dans notre réponse au Livre vert de la Commission, nous souhaitons examiner quelles sont les enjeux liés à l'adaptation au changement climatique au niveau local, quelle approche devrait être suivie et quelles actions devraient éventuellement être entreprises. Le CCRE souhaite néanmoins insister sur le fait qu'une approche intégrée de l'atténuation et de l'adaptation est indispensable. De nombreuses mesures peuvent contribuer à ces deux objectifs, et l'atténuation doit continuer de figurer au sommet des priorités.
5. Le Livre vert expose à juste titre l'importance d'intégrer les critères d'adaptation à l'ensemble des politiques publiques. Le CCRE souhaite souligner la nécessité d'améliorer la cohérence de la politique européenne en termes d'atténuation. Par exemple, certaines politiques vi-

---

<sup>1</sup> disponible à l'adresse: [http://www.ccre.org/bases/T\\_599\\_34\\_3524.pdf](http://www.ccre.org/bases/T_599_34_3524.pdf)

sent à promouvoir le transport durable et les économies d'énergie, tandis que d'autres encouragent la construction d'autoroutes et la consommation d'énergie. Le changement climatique est un défi qui requiert de la part des autorités européennes et nationales d'intégrer vraiment les exigences en matière d'atténuation et d'adaptation à leurs politiques publiques.

6. Le CCRE se félicite de la mise en place d'un groupe consultatif européen sur l'adaptation au changement climatique et invite la Commission européenne à inviter officiellement les organisations représentatives des collectivités locales et régionales. Le CCRE et ses associations membres souhaitent exprimer leur volonté de contribuer aux activités et initiatives futures visant à atteindre ces objectifs.

## **IDENTIFIER LES PROBLEMES**

7. Le Livre vert présente une évaluation concise et satisfaisante de la situation en Europe et des défis à relever. Il souligne à juste titre que les zones de plaines seront également affectées, et non seulement, comme certains le pensent, les zones périphériques telles que les côtes, les montagnes et le grand nord.
8. Outre les problèmes exposés dans le Livre vert, les membres du CCRE ont identifié les problèmes suivants plus directement liés aux niveaux local et régional :
9. Certaines perturbations provoquées par des conditions météorologiques extrêmes peuvent s'avérer hautement problématiques pour les services municipaux quotidiens et nuire au bien-être et à la santé des citoyens, étant donné que les aspects négatifs peuvent toucher en priorité ceux qui ont le moins de moyens de s'adapter individuellement (les plus vulnérables, les pauvres, les personnes âgées, les personnes isolées, etc.). Dans des situations d'urgence soudaines, les gens auront tendance à demander de l'aide aux collectivités locales, qui sont les plus proches des citoyens. Les questions d'adaptation et d'atténuation pourraient par conséquent devenir une question sociale importante à résoudre localement.
10. Ces manifestations climatiques extrêmes, lorsqu'elles touchent les biens publics, peuvent représenter des coûts potentiels importants pour les collectivités locales et régionales. Les biens municipaux et régionaux consistent en des infrastructures, telles que les bâtiments, les parcs, les autobus, les routes, les réseaux d'électricité ou informatiques, l'eau, les eaux usées et les conduites et systèmes de chauffage urbain.
11. De nombreuses villes européennes sont situées dans des bassins fluviaux ou des estuaires, ou sujettes à des marées de tempêtes, ce qui les rend vulnérables aux inondations. On estime par exemple que

deux millions de ménages en France résident dans des zones à risque d'inondation. Les membres du CCRE de nombreux pays rapportent que trop de permis de bâtir sont encore octroyés dans des zones à risque. Il est nécessaire que les collectivités locales et régionales situées dans ces zones travaillent en coopération avec les gouvernements nationaux pour mettre en place des plans de gestion des risques d'inondation qui protègent à la fois les villes et les zones environnantes de faible altitude.<sup>2</sup>

12. Certaines régions menacées (par exemple aux Pays-Bas) craignent les conséquences négatives d'une possible baisse de confiance et de loyauté de la part de l'industrie et des civils.
13. Les zones urbaines sont plus particulièrement susceptibles de souffrir d'étés plus chauds, car elles connaissent des températures encore plus élevées et la qualité de l'air y est moins bonne<sup>3</sup>; mais les zones rurales seront également perturbées. Les vagues de chaleur et autres catastrophes peuvent également mettre en évidence des problèmes liés à la solidarité, aux services de soins de santé et à l'organisation sociale.
14. Problèmes liés à l'eau : la végétation est stressée par ce qui semble être des variations croissantes dans les régimes de pluies et par les vagues de chaleur. De nombreux pays européens jusqu'ici épargnés par les problèmes de pénurie d'eau ont été confrontés à ce problème ces dernières années. Les collectivités locales coopèrent avec d'autres services (agences de l'eau, gouvernement national, police, etc.) afin d'introduire et de contrôler des mesures de restriction à l'utilisation de l'eau.
15. Le changement climatique peut avoir des conséquences négatives sur le parc immobilier (développement de moisissures dans les habitations, affaissement et soulèvement, instabilité des pentes, dégâts à la structure des bâtiments, en particulier le revêtement, dégâts liés au vent, effets sur le système d'écoulement des eaux des toits, etc.). Cela affecte directement les collectivités locales et régionales, à la fois pour leurs propres bâtiments publics et pour le bien-être et les biens de leurs citoyens.
16. Le changement climatique est susceptible d'augmenter la pression migratoire des zones touchées vers les zones moins touchées. Les collectivités locales et régionales devront gérer cet éventuel nouvel afflux de migrants.
17. Les changements dans les modèles trop touristiques peuvent avoir un impact très important sur de nombreuses collectivités locales et régionales, qui font du tourisme leur principale source de revenus et

---

<sup>2</sup> Par exemple, les autorités londonniennes ont coopéré avec l'agence pour l'environnement afin d'évaluer le défi à relever et des plans d'adaptation sont en cours

<sup>3</sup> Par exemple, en France, la vague de chaleur de 2003 a entraîné, selon l'Institut INSERM, un taux de mortalité de +60% pour l'ensemble du pays (15000 décès supplémentaires pour cette période), mais le taux de mortalité était de +130% dans la région Ile-de-France très urbanisée

d'emplois ; d'un autre côté, une hausse des températures peut développer le tourisme dans d'autres endroits.

## **IDENTIFIER LES OBSTACLES**

18. L'adaptation au changement climatique est un nouveau thème dans le cadre des politiques. Plusieurs obstacles à l'action des gouvernements locaux et régionaux doivent encore être surmontés:
19. L'incertitude : même si la réalité du changement climatique est à présent scientifiquement prouvée, et reconnue politiquement presque systématiquement et à tous les niveaux, des incertitudes importantes subsistent quant à l'ampleur, au timing et aux conséquences des changements à venir. Il est par conséquent difficile aux pouvoirs publics de développer des mesures dans ce contexte.
20. Le manque d'informations, de connaissances et d'expertise au niveau local et régional, et le manque d'orientation donnée aux collectivités locales et régionales découlent, en partie, du précédent point et entravent également l'élaboration des politiques. Dans ce domaine, l'UE et les gouvernements nationaux peuvent jouer un rôle crucial, en développant des méthodologies visant à évaluer l'impact et en développant des politiques d'adaptation présentant un bon rapport coût-efficacité, de même qu'en agissant comme « bureau central » d'informations et d'échange de meilleures pratiques.
21. La volonté politique : en raison de l'incertitude, de la nouveauté et de la perspective à long terme du défi à relever, lutter contre le changement climatique requiert une volonté politique forte. Cette volonté grandit mais fait encore défaut dans de nombreux endroits.
22. Le manque de soutien : le niveau local et régional est très souvent pointé du doigt comme le niveau où beaucoup reste à faire – mais ne reçoit que rarement un financement supplémentaire pour agir en ce sens.
23. Un autre obstacle à la mise en œuvre des politiques de changement climatique au niveau local est lié aux programmes, stratégies et politiques souvent conflictuels des niveaux européen et national, auxquels les municipalités et régions sont confrontées.

## **APPROCHE GENERALE POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

24. Les membres du CCRE rapportent que, même si de nombreuses collectivités locales et régionales souhaitent contribuer à lutter contre le changement climatique, elles ne savent pas toujours quoi faire ni par où commencer. En termes de politiques d'atténuation, les collectivités locales et régionales peuvent encourager (et développer pour elles-mêmes) des politiques visant à utiliser moins de carburants fossiles et

à utiliser l'énergie plus efficacement. Elles agissent déjà de la sorte dans de nombreux endroits<sup>4</sup>.

25. Néanmoins, les politiques d'adaptation nécessitent une approche différente. Le problème est que le climat futur en est le moteur et qu'il est incertain dans son timing, sa magnitude, sa fréquence et sa location. En raison de cette incertitude, des arguments en vue d'une action ne peuvent pas être développés pleinement et l'adaptation reste jusqu'à présent dans une large mesure un exercice académique.
26. Pour sortir de cette impasse, nous avons tendance à attendre des gouvernements qu'ils légifèrent/règlementent parce que c'est ce que l'agenda d'atténuation nous dit qu'il est approprié de faire. Mais les gouvernements agissent au niveau national et ne sont pas susceptibles d'apporter les bonnes solutions pour le niveau local et régional. Les collectivités locales et régionales ont besoin de quelque chose pour fonctionner au niveau local, là où les impacts se font sentir et où des solutions locales négociées avec les communautés locales sont appropriées. Le Livre vert souligne à juste titre le rôle important que les collectivités locales ont à jouer en termes de connaissance des conditions naturelles et humaines locales.

**En conséquence, le CCRE souhaite faire les propositions suivantes:**

27. Une approche intégrée de l'atténuation et de l'adaptation est indispensable. De nombreuses mesures peuvent contribuer à ces deux objectifs, et l'agenda d'atténuation devrait rester l'une des priorités, à tous les niveaux de gouvernement. Les collectivités locales et régionales sont responsables de la fourniture de nombreux services publics et de l'entretien des infrastructures telles que les routes, l'énergie, l'eau, les déchets, etc. L'aménagement du territoire réalisé par les collectivités locales et régionales peut grandement influencer la préparation aux éventuelles manifestations climatiques extrêmes. Ces mêmes éléments et politiques de planification peuvent entraîner des économies d'énergie et une réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant du trafic, des logements et des bâtiments pour les décennies à venir.
28. L'autre point de départ devrait être de travailler sur la vulnérabilité. Nous devons savoir où nous en sommes avant de pouvoir identifier vers quoi nous voulons aller. Une idée serait de développer le concept de « plan de vulnérabilité » local, qui identifie non seulement les zones sensibles aux conditions climatiques actuelles (le moteur présent du climat), mais aussi la capacité présente d'adaptation des communautés, hameaux, etc. (le moteur socio-économique) et des habitats, écosystèmes, etc. (le moteur environnement). Le plan serait basé sur le changement climatique et les critères de risque (risques accrus d'inondation, de sécheresse, tempête, vent, chaleur, feu... notamment sur base des circonstances et observations existantes.

---

<sup>4</sup> Le guide du CCRE "Economisons l'énergie, sauvons le climat et économisons de l'argent. Guide à l'attention des collectivités locales et régionales », mentionné au paragraphe 4, contient de nombreux exemples de bonne pratique

29. Le plan pourrait s'inspirer d'évaluations sectorielles existantes (par exemple la situation de l'eau), mais présenterait un tableau de la vulnérabilité d'une manière intégrée. Le plan créerait un catalogue/plan des lieux, communautés, écosystèmes, etc. qui sont vulnérables aux conditions climatiques présentes et permettrait d'évaluer ce qui se fait pour se protéger des vulnérabilités actuelles. Des actions peuvent alors être entreprises pour protéger du climat les éléments vulnérables (notion de « climate-proofing »), tant en fonction du climat actuel que du climat auquel il faut s'attendre à l'avenir. En effet, une fois un plan de vulnérabilité élaboré, les collectivités locales et régionales savent alors où diriger prioritairement leurs actions. L'objectif devrait être d'éliminer la vulnérabilité au climat actuel et d'envisager ensuite des études d'impact pour s'assurer que les mesures mettent bien à l'abri du changement climatique les solutions préconisées pour les climats futurs.

30. Le plan de vulnérabilité local constituerait une approche ascendante (bottom up) plutôt que descendante (top down). Le plan devrait être développé sur une base volontaire. Il inciterait les collectivités locales et régionales à demander un soutien auprès des autorités nationales et européennes pour le développement des politiques d'adaptation.

31. Les plans d'adaptation nationaux se sont révélés (par exemple aux Pays-Bas) être un outil utile pour une approche systématique de l'adaptation au changement climatique. Ceux-ci peuvent inclure des mesures dans les domaines de la gestion de l'eau, de la gestion des risques et de la protection contre la chaleur dans les villes. En outre, les expériences vécues par certains de nos membres ont montré que les systèmes de réponse urgente aux conditions climatiques extrêmes peuvent être des mesures préventives valables.

Le CCRE propose des actions plus spécifiques dans ses réponses aux questions du Livre vert (voire annexe).

## **FINANCEMENT**

A la lumière du défi du changement climatique, et comme démontré dans le livre vert, il est très probable que les collectivités locales et régionales devront développer des mesures d'adaptation coûteuses dans un avenir proche. Dans ce contexte, un soutien financier spécifique sera nécessaire, tel que :

32. Les fonds d'urgence pour répondre aux catastrophes naturelles : le Fonds de solidarité de l'Union européenne, mis en place après les inondations catastrophiques en Europe centrale en 2002, a déjà prouvé son utilité à l'occasion des catastrophes récentes, telles que les inondations en Bulgarie et les feux de forêt au Portugal. Même si ce fond est assez bien alimenté (1 milliard d'euros par an), à la lumière de l'augmentation de la fréquence des manifestations climatiques extrêmes, il devra certainement être augmenté.

33. Des investissements pour adapter graduellement les infrastructures et les services aux conditions climatiques changeantes : les fonds de cohésion et les fonds structurels peuvent ici jouer un rôle important ; à ce titre, le CCRE est satisfait par la reconnaissance dans le Livre vert du fait que ces fonds doivent intégrer les besoins d'adaptation (les critères d'atténuation doivent être intégrés également). Les gouvernements nationaux jouent naturellement également un rôle essentiel pour aider à actualiser les infrastructures publiques.
34. Une ligne budgétaire spécifique destinée aux mesures de prévention augmenterait la visibilité du sujet et diminuerait une éventuelle répugnance de la part des autorités responsables.

## CONCLUSION

35. L'adaptation au changement climatique constitue un nouveau défi et, en tant que tel, nécessite de nouvelles approches, stratégies et politiques. Actuellement, l'élaboration de ces stratégies est entravée par l'incertitude quant à l'ampleur, au timing et aux conséquences du changement à venir.
36. C'est la raison pour laquelle le CCRE propose une approche par laquelle nous élaborons des plans de vulnérabilité et adoptons une approche intégrée des politiques d'atténuation et d'adaptation. Grâce à ce travail, les pouvoirs publics seront alors en mesure d'identifier et de diriger prioritairement leurs actions et de créer les meilleures synergies possibles. En premier lieu, ces initiatives devraient être volontaires pour les collectivités locales et régionales. Si les gouvernements nationaux, ou l'UE, décident de mener de vastes actions en matière d'adaptation, et de demander au niveau local et régional d'évaluer les problèmes et besoins sur l'ensemble du territoire, et de prendre des mesures, un financement adéquat doit être octroyé aux collectivités locales et régionales pour agir en ce sens.
37. Quant à d'autres défis importants, une vision stratégique est nécessaire, qui doit être étayée, dans sa mise en œuvre, par une bonne coordination et une bonne coopération entre les différents niveaux de gouvernement. L'impact du changement climatique est à la fois mondial et local. Le changement climatique requiert des politiques de grande ampleur, mais également des actions au niveau local et régional. L'impact est mondial, mais une multitude de divers impacts locaux sont attendus, nécessitant différentes solutions. La flexibilité au niveau local est par conséquent une condition sine qua non.
38. En développant une approche cohérente de l'atténuation et de l'adaptation, et des actions, les collectivités locales et régionales peuvent également retirer des avantages en termes d'économie d'énergie et d'argent, d'amélioration de la performance environnementale globale, d'amélioration des conditions de vie des résidents locaux et de protection de la population locale contre les menaces posées par la modification de notre climat.

\* \* \* \* \*

## Part II: Responses to questions in the Green Paper

*Please find below our answers to the questions that we found the most relevant for local and regional authorities.*

1) What will be the most severe impacts on Europe's natural environment, economy and society? 2) Which of the adverse effects of climate change identified in the Green Paper and its Annex concern you most? 3) Should further important impacts be added? If yes, which ones?

see also § 7

Local and regional authorities and their citizens throughout the EU face an increased frequency of extreme weather events (floods, heat waves, storms, droughts) with potential dire social, economic and environmental consequences (deaths, diseases, water scarcity, damage to private housing and infrastructure, crop losses, damage to vegetation and biodiversity etc.).

Local and regional authorities will have to face the potential social impacts of climate change as the negative aspects can concentrate on those who have the less means to adapt individually (the most vulnerable; the poor, elderly, isolated etc.).

4) Does the green paper place the right urgency and emphasis on the matter of adaptation in Europe?

Yes. It is timely and open. It puts the right level of urgency.

5) What should be the different roles of EU, national, regional, local authorities and the private sector? 6) Which economic, social and environmental impacts of climate change should be addressed at EU level as a matter of priority? 9) How do policy priorities need to change for different sectors? Which policy approaches should be taken at national, regional or local level? Where is European action needed?

see also § 10 to 13

Whilst EU and national authorities may set strategic targets, local and regional authorities are best placed vehicle for making assessments of which areas and communities are most vulnerable to the impacts of climate change. Measures are needed to require local and regional authorities to include assessments of vulnerability in their strategic land use plans so that resources are diverted towards the communities where they may be needed.

Local and regional authorities should:

- Develop or introduce stringent construction regulation for flood risk areas<sup>5</sup>. In some countries or regions, even knowing which areas are likely to flood has not stopped local spatial planners from making development plans for major parts of the flood-prone areas. Spatial planning is very important, but in many cases locally performed without the full strategic overview of the situation at hand, more focusing on short term economic gains. There is a necessity to increase the level of awareness and responsibility of politicians and practitioners about land use planning; too many construction permits are still given in zones at risk.

---

<sup>5</sup> e.g. in Scotland flood risk maps and flood protection programmes must be drawn, and, as part of the regulation on land planning, a flood risk assessment must be done before any new construction is undertaken.

The local and regional level climate risk management should be integrated with other municipal or regional existing risk management activities (e.g. flood risk management plans, civil emergency plans, health crisis plans, water management etc.). Indeed it does not matter if the risk is caused by climate change or other reasons: the impact is the same, and the plans should be integrated.

- Behavioural changes are necessary (e.g. shut the windows during heat waves, use less water, grow plants that require less watering, drink more water during heat waves etc.). Local and regional authorities can contribute to push citizens to change behaviour. They can run, with the support of national governments or the EU, public information campaigns. Education should play an important role here too.
- New buildings can be made to take into account climate change, and, where possible and if necessary, old buildings should be retrofitted to adapt (and mitigate). Buildings should retain coolness in summer, be well insulated to retain warmth in the winter, and, generally, reduce the use of energy. National programmes can provide incentives to citizens and local and regional authorities to adapt their buildings.
- Cooperation with the private sector: in some countries (e.g. Sweden) insurance companies are helping with the planning process in the sense that they will not insure houses / buildings that are built in areas at risk for flooding. Insurance companies can in this case be a positive factor in securing “climate proof” local spatial planning.
- Increase shade in urban areas. More trees, more parks, more green roofs and other forms of shadow in the public areas can contribute to cool the air and improve the climate in the summer.

National governments and the EU should:

- Continue and strengthen active mitigation policies (national, EU and international emission policies); CEMR encourages the European Commission to monitor the implementation of a strong EU emission trading system (with ambitious national allocation plans that will allow Member States to achieve their Kyoto targets) and to continue to lead the international negotiations on climate protection, notably by making sure the Kyoto Protocol is correctly implemented and by pushing for strong post-2012 measures.
- CEMR also calls on the Commission to develop strong EU emission policies (vehicle emission standards, and, generally, tackling emissions from the transport, energy and industrial sectors); these offer the advantage of also contributing to the objectives of EU legislation on air quality. CEMR also recommends that EU institutions continue to take actions for developing further renewable energies, including biofuels and biomass.
- National governments and the EU should develop action plans and strategies on adaptation to climate change, preferably in a concerted way, and in cooperation with local and regional authorities.
- Governments and the EU should run public information campaigns on climate change and on adaptation, and should support local and regional authorities to also do so.
- The EU should “climate proof” its legislation and policies. The fight against climate change, as well as adaptation, need to be mainstreamed into existing policy frameworks, including trade, external and development policies.

- The EU should act as a facilitator for better sharing and diffusing knowledge and information within the EU about adaptation. A system of exchanges of information, experience and good practice should be set up. The Commission could play a great role in building adaptive capacity through such actions and through awareness rising and could help to prevent duplication of effort.
- Research on adaptation should be stepped up, notably on the identification of vulnerability. The dissemination and the application of the results need to ensure a high benefit at the relevant level.
- National governments should make sure that major national infrastructure is climate proofed for the long term (e.g. flood and sea defences, but also transport and energy infrastructures). Generally, they should mainstream climate change into infrastructure planning and development.
- Governments should reinforce civil defense and protection, and disaster relief mechanisms. The EU should strengthen the European Solidarity Fund for disaster relief.
- National governments should regulate the distributional consequences of climate change – making sure that the poor, disadvantaged, uneducated, old, young and infirm do not suffer disproportionately (e.g. the Afro American experience after Katrina).

7) Apart from the main priority areas identified in the four-action approach, are there other areas that have been missed out? If yes, which?

see § 7-8

8) Does section 5.1 correctly and comprehensively identify the needs and policy priorities for early adaptation actions that should either be taken or coordinated at the EU level?

- Climate change is likely to increase migration pressure ; this should be addressed in the Green Paper and in EU policies.

11) How should the EU express its solidarity with regions suffering most heavily from the consequences of climate change?

see also § 14

- The EU could create a “adaptation fund” within the European Solidarity Fund in order to help the most vulnerable areas protect against the effects of climate change. Structural funds should be made available for actions aiming to adapt to climate change where justified. The European Solidarity Fund should also help areas and public authorities struck by direct effects of climate change.

14) What will be the consequences of climate change for Member States' potential energy mix and for European energy policy?

- EU and national energy policies must clearly reflect the mitigation agenda and priorities. The European Council sent the right signal in March 2007 by adopting, for the first time, binding EU targets on renewable energies, and a general (indicative) target on energy savings. CEMR welcomes the flexible approach proposed by the European Commission and validated by the Council (nationally differentiated targets according to potential and starting point).
- The EU must renew its effort on energy efficiency. The EU action plan on energy efficiency must deliver its announcements and lead to the adoption of strong energy efficiency standards on energy using products. Similarly, energy-

efficiency labels must be strengthened and extended to more products. It must also deliver a strong strategy for the promotion of passive houses.

- The Commission should also strongly encourage local revolving funds for energy efficiency schemes, as set out in the plan, and introduce measures to promote the connection of decentralised energy production to the general grids.
- The directive on energy end use efficiency and energy services must be strongly implemented; national governments must adopt meaningful national action plans on energy efficiency, and as far as possible, in the spirit of the directive have their public sector lead by example.
- Prices must reflect the cost of energy use to the environment and the climate, and push the consumers to save. Today, promising lower energy prices is an anachronism and makes the EU policies incoherent. The liberalisation of markets can have some positive effects (notably on the development of energy services and of renewable energies) but it should not be used as a tool to promote lower energy prices. Some social mechanisms can help the lower income groups to cope with higher energy prices. Social housing should be among the priority buildings to be retrofitted in order to use less energy.

16) What are the possible synergies between adaptation and mitigation measures? How can these synergies be strengthened?

see also § 13

- All adaptation measures should be “mitigation-proofed” (or carbon-proofed), at all government levels.

23) Do the listed research areas address the most important knowledge gaps?

- Yes

25) How should research results be communicated and made available to decision makers and a broader public at local, national, EU-level and internationally?

- Research results which are practical (i.e. recommendations and guidance to local decision-makers and citizens on how to adapt) should be made available in all EU languages diffused as broadly as possible

28) Would the establishment of a European Advisory Group on Adaptation be helpful in further exploring an EU response to the effects of climate change?

See § 6

If yes, which areas should such an Advisory Group concentrate its work on?

- how to integrate mitigation and adaptation policies
- how to assess vulnerabilities and prioritise adaptation measures
- who does what? Identify the roles of the different levels of government and study how to ensure a good coordination between the different levels and create the best synergies

\* \* \* \* \*